



Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 5 décembre 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 16 décembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 15 décembre 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 524 M² SITUEE SUR LA COMMUNE DE NIORT A LA SOCIETE ADN79 (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 19 MAI 2014)

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Anne BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Jacques MORISSET, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Jérôme BALOGE, Jacques BILLY à Jacques BROSSARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Michel BOURUMEAU à Bruno JUGE, Amaury BREUILLE à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Adrien PROUST, Christelle CHASSAGNE à Simon LAPLACE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Brigitte COMPETISSA à Gérard GIBAUT, Pascal DUFORESTEL à Alain PIVETEAU, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Robert GOUSSEAU à Joël MISBERT, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Jean-Pierre MIGAULT à Jean-Claude FRADIN, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, René PACAULT à Jean-Claude BARRAUD, Michel PAILLEY à Carole BRUNETEAU, Sébastien PARTHENAY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Dominique SIX, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

Titulaires absents :

Jean-Martial FREDON, Rabah LAICHOIR, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Sylvette RIMBAUD, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAULT, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Sébastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20141215-c31-12-2014-DE
Date de télétransmission : 19/12/2014
Date de réception préfecture : 19/12/2014

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 15 DECEMBRE 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 524 M² SITUEE SUR LA COMMUNE DE NIORT A LA SOCIETE ADN79 (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 19 MAI 2014)

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 19 mai 2014, le Conseil d'Agglomération a décidé de céder à la Société ADN79, la parcelle cadastrée EE 205, située sur la commune de NIORT, au prix de 25 € H.T. le m², à condition que la transaction soit formalisée dans les six mois par la signature de l'acte de vente.

Or, la vente n'a pu aboutir dans les délais impartis, pour des raisons liées d'une part à l'instruction du Permis de Construire (obtenu le 17 novembre 2014), et d'autre part à l'obligation de constituer une servitude (du fait de la présence d'un poste de transformation électrique sur la parcelle).

Il est donc proposé de confirmer la vente à la Société ADN79, de la parcelle EE 205 aux conditions prévues initialement (cf. tableau ci-dessous) et de prolonger le délai de signature de l'acte de vente jusqu'au 31 mars 2015.

| Réf. cadastre | Surface (m ²) | Prix d'acquisition appliqué à la surface vendue | Prix vente HT/m ² | Prix vente total HT | Marge | TVA sur marge | Prix vente total TTC |
|---------------|---------------------------|---|------------------------------|---------------------|------------|---------------|----------------------|
| EE 205 | 524 | 5 143,61 € | 25 € | 13 100 € | 7 956,39 € | 1 591,27 € | 14 691,27 € |

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Confirmer la vente à la Société ADN79, représentée par Monsieur PRIVE Franck, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, de la parcelle EE 205 (d'une surface de 524 m² environ), au prix de 25,00 € HT/m², afin d'y transférer et développer une activité de diagnostics immobiliers.
- Confirmer que le prix à payer par l'acquéreur est de 14 691,27 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 13 100,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 1 591,27 €).

Accusé de réception en préfecture
079-2004-17-20141215-c31-12-2014-DE
Date de télétransmission : 19/12/2014
Date de réception préfecture : 19/12/2014

- Prolonger le délai de signature de l'acte de vente jusqu'au 31 mars 2015.
- Préciser que pour la vente de cette parcelle de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- Préciser que la constitution de servitude fera l'objet d'un acte séparé entre la Société ADN79 et la Société GEREDIS (la convention de servitude passée entre la CAN et GEREDIS le 18 janvier 2011 ayant été portée à connaissance de l'acquéreur).
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué